

de morbidité et de mortalité, et à atténuer les répercussions économiques et sociales du VIH/SIDA. Soulignons également l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA et la contribution de la société civile à cet égard. Il convient également de mentionner que les capacités de surveillance ont également augmenté. L'ACDI fournira aussi un montant de 8 millions de dollars pour aider le CAREC à mettre en oeuvre son plan stratégique de prévention et de lutte contre l'épidémie du VIH dans les Caraïbes (2001-2005), qui découle du plan stratégique régional des Caraïbes sur le VIH/SIDA mis en place par le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) et la Coopération II en matière de santé dans les Caraïbes. Nouvelle priorité de l'ACDI en matière de développement social, la lutte contre le VIH/SIDA bénéficiera d'un financement qui atteindra au total quelque 17 millions de dollars entre 2000 et 2004.

En réponse à une demande du ministre de la Santé de l'Équateur, l'ACDI lance actuellement un projet de 1,7 million de dollars par l'intermédiaire de l'Association pulmonaire du Canada. Le projet doit renforcer les activités de prévention contre la tuberculose et le réseau de laboratoires du pays, ainsi que la participation et la sensibilisation des collectivités.

En outre, depuis 1996, l'ACDI aide un projet sur le VIH/SIDA de 3,9 millions de dollars dans les Caraïbes. Il est mis en oeuvre par l'intermédiaire du Centre d'épidémiologie des Caraïbes, un bureau régional de l'Organisation panaméricaine de santé qui aide les ministères de la santé de 12 pays des Caraïbes à mettre en oeuvre leur propre plan national de lutte contre le VIH/SIDA. Le projet met l'accent sur le renforcement des plans d'action nationaux, notamment en ce qui a trait au diagnostic et aux soins aux personnes infectées.

Concevoir des projets destinés à réduire les lacunes relatives à l'accès à l'eau potable et à sa qualité, à l'équipement sanitaire de base et à la gestion de déchets solides, en mettant particulièrement l'accent sur les zones rurales et les zones urbaines pauvres, en appliquant les technologies existantes ou en mettant au point de nouvelles technologies appropriées, efficaces et peu coûteuses.

Au Canada, les différents niveaux de gouvernement se partagent la responsabilité de l'approvisionnement en eau potable. Au gouvernement fédéral, Santé Canada assure le rôle de chef de file dans l'élaboration des évaluations du risque en rapport avec les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Le ministère constitue également le secrétariat technique du Sous-comité fédéral-provincial sur l'eau potable, qui est chargé de l'établissement et de la publication des recommandations. Les provinces et les territoires se fondent ensuite sur ces recommandations pour établir leurs propres objectifs, normes ou règlements applicables. Mais l'élaboration et l'établissement de ces recommandations ou règlements ne suffisent pas à garantir la qualité de l'eau potable. Il est essentiel de faire respecter ces balises, tout comme de protéger l'eau à la source et de désinfecter l'eau potable dans le système de distribution. Tout manquement à cet égard peut entraîner des risques sérieux pour la santé humaine. On peut s'informer sur les activités relatives à l'eau potable sur le site Web du programme pour la qualité de l'eau de Santé Canada (http://www.hc-sc.gc.ca/ehp/dhm/eau_qualite.htm).